

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 JANVIER 2024**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2024

Affichage du 18.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bizou suite à la convocation du 18.01.2024, affichée le dix-huit janvier 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M MANNOURY César), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M BLOTTIERE Philippe est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.01.005

AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA VENTROUZE : AVENANT N°1 AU LOT 1

Par une délibération en date du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation relatif à l'aménagement sécuritaire du Bourg de La Ventrouze.

Une consultation a eu lieu et la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises le lundi 19 juin dernier pour ouvrir les plis et le mercredi 5 juillet pour prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par le cabinet BAIE (Bureau Aménagement Ingénierie et Environnement)

Voici le résultat de la consultation :

LOT 1 : VRD : Entreprise COLAS pour 156175.10 euros HT

LOT 2 : Espaces Verts : Entreprise Julien et Legault pour 20235.00 euros HT

LOT 3 : Signalisation : Entreprise Traçage Service pour 3640.00 euros HT

Le conseil départemental souhaitant par convention transférer la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes, il convient d'intégrer à notre marché la part de travaux initialement prise en charge par le département.

En application du 3° de l'article 139 du décret n°2016-360 du 3° du I de l'article 137 du décret n°2016 361 et du 3° de l'article 36 du décret n°2016, nous avons la possibilité de passer un avenant lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles.

En l'espèce, notre maître d'œuvre et la collectivité n'avaient pas eu connaissance de la volonté du Conseil départemental de nous transférer sa maîtrise d'ouvrage.

Le lot 1 attribué à l'entreprise COLAS passerait donc de 156 175.10 euros hors taxes à 200 264.48 euros hors taxes : soit un avenant d'un montant de 44 089.38 euros Hors taxes

La commission d'appel d'offre réunie le 25 janvier 2024 a donné un avis favorable sur cette proposition d'avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise COLAS,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

